

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 1918

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 16 décembre 2024, le règlement suivant :

- ***Règlement numéro 1918 autorisant le remplacement de l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Cowansville***

Ce règlement a pour objet d'autoriser la conclusion d'une entente portant sur le remplacement de l'entente de cour commune en vigueur et de désigner les signataires.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation sur le site Web de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00.

Donné à Cowansville, ce 9 janvier 2025.



La greffière,
Julie Lamarche, OMA